



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

**Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'AdministrationDélibération n° 2009 – 014 du 1<sup>er</sup> avril 2009Objet : Approbation de la mission complémentaire de l'ACMH (réalisation du dossier de demande de travaux)

L'an deux mille neuf, le 1<sup>er</sup> avril à 14 heures 30, comme convenu lors du précédent Conseil d'Administration, s'est réuni au Conseil général du Val d'Oise, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche Guyon dûment convoqué le 27 mars 2009.

**Etaient présents :****Administrateurs**

- Président : Jean-Pierre Muller, Vice-président du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général du canton de Magny-en-Vexin.
- Représentant la Préfecture du Val d'Oise : Patrice Pennel
- Représentants du Conseil général du Val d'Oise : Dominique Gillot, Vice-présidente du Conseil général du Val d'Oise, Conseiller général du canton de Cergy-Sud – Jean-Pierre Barentin, Conseiller général du canton de Taverny, - Raymond Lavaud, Conseiller général du canton de Beauchamp
- Représentant du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat, Vice-présidente
- Représentant de la commune de La Roche Guyon : Christine Forge, Maire
- Propriétaire du Château : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

**Personnalités qualifiées**

- Personnalité désignée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
- Personnalité désignée par le propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

**Représentants du personnel**

- Emmanuelle Evrard
- Olivier Lopes

**Absents-excusés ayant donné un pouvoir :**

- Personnalité désignée par le Conseil général du Val d'Oise : François Dupille

**Nombre de membres en exercice : 18****Nombre de membres présents : 12****Nombres de votants : 13****Absents**

- Marie Christine Devevey, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France
- Daniel Lehleyder, conseiller municipal, personnalité désignée par la commune de La Roche Guyon
- Guy Paris, conseiller général du canton de Vigny
- Gérard Seimille, conseiller général du canton de Pontoise
- Bernard Toubanc, personnalité désignée par le Conseil général du Val d'Oise

**Etaient également présents :**

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Gwenola Ferran, Direction de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
- Marie Christine Dodier, E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon (pour la prise de notes)

**CONSIDERANT :**

- l'obligation d'établir une demande d'autorisation de travaux
- que les éléments techniques sont en possession de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques
- la proposition tarifaire de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

**VU** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

**VU** les statuts de l'E.P.C.C.,

**Après en avoir délibéré, décide d'approuver, en complément de la mission d'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises la mission complémentaire pour l'établissement d'un dossier de déclaration de travaux pour un montant de 2 328.36 € (cf. calcul des honoraires ci-joint).**

**Vote à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**Le Président de l'E.P.C.C.  
Jean-Pierre Muller**

**Cadre de décomposition de calcul de forfait d'honoraires  
pour l'établissement d'un Dossier de Déclaration de Travaux**

VAL D'OISE  
LA ROCHE GUYON  
Château (CI M.H.)  
Anciennes cuisines et terrasses du corps central : Restauration de la terrasse et  
réfection des réseaux. Pose de tirants sur le corps central

**I - COUTS SPECIFIQUES**

travaux confiés à des entreprises extérieures : - €  
Frais de voyage et déplacement - €  
Autres frais spécifiques : tirages, reprographie 200,00 €

**TOTAL I 200,00 €**

**II - COUTS DIRECTS**

Rémunération et frais sur personnel affectable

Intervenants	unités (nature)	prix unitaires	coef. activ. x 1,40	coef. Frais x 1,45	unités nombre	TOTAL
Architecte en Chef	jour	600,00 €	840,00 €	1 218,00 €	0,1	121,80 €
Chef de projet ou/et ingénieur paysagiste	heures	35,70 €	49,98 €	72,47 €	3,0	217,41 €
Collaborateur - dessinateur	heures	21,35 €	29,89 €	43,34 €	15,0	650,10 €
Secrétariat	heures	20,70 €	28,98 €	42,02 €	5,0	210,10 €
Documentaliste	heures	30,00 €	42,00 €	60,90 €	1,0	60,90 €
Economiste	heures	38,20 €	53,48 €	77,55 €	0,0	- €

**Total coûts directs - II** 90 % soit 1 260,31 € x 90 % = 1 134,28 €

**III - COUTS COMPLEMENTAIRES**

charges communes = II x 40 % soit 453,71 €

**PRIX DE REVIENT HORS T.V.A = I + II + III soit 1 787,99 €**

**IV - MARGE BENEFICIAIRE** sur II + III

10 % de 1 587,99 € soit 158,80 €

**MONTANT DU DEVIS HORS T.V.A SOIT 1 946,79 €**

**V - T.V.A**

1 946,79 € x 19,6 % = 381,57 €

**MONTANT DU DEVIS T.T.C 2 328,36 €**